



LES SERVICES CIVIQUES

Saison 2020-2021



- Procédure Candidature
- Rappel conditions de mise à disposition dans les Clubs



LES OBJECTIFS SERVICES CIVIQUES



Accompagnement des Clubs

- Développement Projet Associatif / Sportif / Educatif au sein du Club
- Développement du Football en Milieu Scolaire
- Déploiement du Programme Educatif Fédéral
- Développement de la Féminisation
- Labellisation des Clubs



ROLES ET MISSIONS SERVICES CIVIQUES



CLUB

- Accueillir et responsabiliser le SC dans ses missions
- Développer les différentes actions
- Donner les moyens et les outils au SC pour la réalisation des actions
- Relation directe avec le DAF
 - Pérenniser

TUTEUR

- Accompagnement du SC :
 - * Missions
 - * Projet
 - * Outils
- Formation **obligatoire**
- Facilitateur

SC

- Développement des actions telles que F.M.S...
- Formations obligatoires :
 - * **Civique Citoyenne** :
 - Volet pratique : PSC1
 - Volet Théorique
 - * **District** CFF4
- Formations adaptatives (à déterminer selon le profil du SC)



ROLES ET MISSIONS SERVICES CIVIQUES



ADMINISTRATIF

(Arnaude MATET)

- Démarches (Contrats (Elisa)/ Règlements...)
- Suivi
- Relations avec la DDCSPP (Suivi Agrément/Bilan d'activités)
- Relations avec Clubs/Tuteurs/SC

SPORTIF

(Gilles BOSCUS)

- Coordination du projet (Groupe Travail)
- Suivi
- Mise en place et suivi formation
- Réunions présentation/bilan/suivi
- Relations avec Clubs/Tuteurs/SC



FONCTIONNEMENT ORGANISATION

CAHIER DES CHARGES / CONVENTION



- **Durée de la mission du Service Civique : 8 mois (contrat d'octobre à mai 2021) / 24 heures/semaine**
 - **Un seul Service Civique par Club (sauf cas particulier qui sera étudié par la Commission compétente)**
 - **Désignation obligatoire d'un Tuteur**
 - **Prise en charge financière**
 - **Indemnité « Service Civique » (473.04 € nets mensuel) directement versée au volontaire par l'Agence de Services et de Paiement ;**
 - **Prestation servie par l'Organisme d'accueil (107.58 € mensuel) versée par le District au Club (prestation nécessaire à sa subsistance, son équipement, son hébergement ou transport) ;**
 - **Tous les autres frais resteront à la charge du ou des Club(s) accueillant(s).**



FONCTIONNEMENT ORGANISATION

CAHIER DES CHARGES / CONVENTION



➤ **Mise à disposition du Volontaire auprès du DISTRICT AVEYRON FOOTBALL pour les actions éducatives, sportives ou associatives = 6 jours**

➤ **Obligation de Formations**

Pour le volontaire

- **Civique et Citoyenne (PSC1+Volet théorique) / Modules ou CFF (à déterminer suivant profil poste)**
- **Fiche Bilan tous les deux mois**
- **Rapport d'activité**

Pour le Tuteur

- **Découverte du rôle du tuteur**
vendredi 20 novembre /samedi 21 novembre
(vendredi 19h/22h – samedi 9h/12h, horaires à confirmer)



COMMENT CANDIDATER ?

LE CLUB



Il doit remplir la Fiche « Candidature Club » en mentionnant obligatoirement :

- ✓ **le nom, l'adresse du Siège Social, le N° Siren du Club ainsi que le nom, les coordonnées téléphoniques et mail du Président du Club**
- ✓ **Le Projet Associatif, Sportif ou Educatif détaillé**

avant le 30 JUIN 2020, délai impératif



ETUDE DOSSIER CANDIDATURE CLUB



Le nombre de postes attribué au District Aveyron Football sera connu en septembre après validation définitive par la DDCSPP.

Toutes les candidatures seront étudiées, et chaque Club sera invité à venir présenter le Projet à la Commission chargée de mettre en place le dispositif. Le poste sera attribué sur validation de la Commission compétente.

Le Club en sera informé par mail



COMMENT CANDIDATER ?

LE VOLONTAIRE



CONDITION D'ELIGIBILITE

- Avoir au moins 16 ans et au plus 25 ans à la date de démarrage de leur mission
- Etre de Nationalité Française ou ressortissant d'un Pays de l'Espace Economique Européen
- Ne pas avoir déjà effectué un engagement de Service Civique



CONTACTS



Domaine Sportif

Gilles BOSCUS

06.45.68.73.23

gilles.boscus@aveyron.fff.fr

Domaine Administratif

Arnaude MATET

05.65.77.32.06

developpement@aveyron.fff.fr